

15 millions de dollars sur cinq ans pour l'industrie de la musique : un signal fort pour les entrepreneurs en musique, selon l'ADISQ

Montréal, le 21 mars 2019 — Dans le budget 2019-2020, le gouvernement du Québec accorde 15 millions de dollars sur cinq ans, à raison de 3 millions de dollars par année, à l'industrie de la musique. L'ADISQ accueille favorablement cette annonce, qui vise à soutenir les entreprises du secteur dans l'adaptation de leur modèle d'affaires à l'ère du numérique. En plus de cette somme, l'ADISQ tient à souligner l'octroi de 32,5 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler l'entrepreneuriat culturel.

« La musique a été le premier secteur touché par le numérique, et reste à ce jour le plus affecté. Ce budget envoie un signal positif fort aux entrepreneurs de la musique : on sent que l'urgence d'agir pour les appuyer a enfin été comprise et que l'importance de leur rôle dans notre écosystème culturel est reconnue. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« Tous ceux qui travaillent à faire découvrir des artistes au public vous le diront : les Québécois aiment la musique d'ici. Mais les façons de consommer ont changé : les gens paient de plus en plus pour accéder à leur musique, et de moins en moins pour la musique en tant que telle. Dans un tel marché, le soutien de l'état est crucial pour stimuler des investissements privés. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin

Les sommes annoncées aujourd'hui permettront aux entrepreneurs de la musique de continuer à prendre des risques, de créer de l'emploi et de faire rayonner les artistes d'ici.

En musique, ce sont des entreprises, et non l'état, qui investissent la majorité des sommes nécessaires à la production et à la commercialisation de la musique. Mais le soutien de l'état est crucial : il produit un effet de levier démontré, sans lequel les projets de nos artistes perdraient en qualité et en rayonnement. Dans le marché inéquitable et déséquilibré actuel, l'octroi d'un soutien financier supplémentaire d'urgence s'imposait.

Rappelons que, en appui à sa demande, l'ADISQ a démontré que les revenus découlant de la vente d'albums — physiques et numériques — sont en chute libre, alors que les revenus découlant du streaming, bien qu'en progression, sont faméliques pour l'écrasante majorité des artistes et des producteurs, et particulièrement ceux du secteur indépendant. Dans le marché québécois, cette conjoncture rend la rentabilité d'un projet musical de plus en plus inatteignable. De surcroît, ces baisses de revenus surviennent alors que les producteurs et créateurs de contenu sont constamment appelés à investir de nouvelles plateformes et à maîtriser de nouvelles compétences pour y performer. L'ADISQ a de plus montré que le spectacle subit lui aussi de grandes transformations, qui appellent des investissements importants et risqués pour les producteurs.

Lors des consultations prébudgétaires, l'ADISQ avait aussi demandé que les crédits d'impôt soutenant l'enregistrement sonore et le spectacle soient bonifiés et augmentés, ce qui aurait représenté une somme de 8 millions de dollars par an. L'ADISQ demeure persuadée que des

mesures structurantes de ce type sont nécessaires pour assurer la pérennité d'une production musicale québécoise forte et entend continuer à le faire valoir.

-30-

À propos de l'ADISQ

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) regroupe plus de 250 entreprises représentant l'ensemble de la chaîne professionnelle qui permet aux artistes québécois de la chanson et de l'humour de développer leurs carrières et rejoindre leurs publics : producteurs de disques, de spectacles et de vidéos, maisons de disques, maisons d'édition, distributeurs, salles de spectacles, diffuseurs et autres.

SOURCE : **ADISQ**

RENSEIGNEMENTS : **Roy & Turner Communications**

Martine Laforce

C. 514.577-6945 | B. 514.844-9678 #202 | mlaforce@roy-turner.com